7 juillet 2023 : Lancement de la Web TV CODE JUSTICE

Vendredi 7 juillet à 12h, sera lancée officiellement CODE JUSTICE, la nouvelle WebTV de décodage de l'information juridique, soutenue par la Chambre nationale des commissaires de justice et la Banque des Territoires.

CODE JUSTICE : Décrypter l'information juridique pour tous :

La Web TV Code Justice traitera des problématiques en lien avec les domaines d'activité des **commissaires de justice** et de ses interventions en tant que juriste de proximité, mais ambitionne aussi plus largement de fournir des repères et des pistes de réflexion, sous un angle principalement juridique, sur des sujets qui influencent le quotidien des Français

Un lancement à l'occasion du premier anniversaire de la profession de commissaire de justice :

Le lancement de CODE JUSTICE coïncide avec le premier anniversaire de la nouvelle profession de commissaire de justice, née le 1er juillet 2022 du rapprochement des huissiers de justice et des commissaires-priseurs judiciaires. Cette première émission spéciale accueillera Benoît Santoire, président de la Chambre nationale des commissaires de justice, qui évoquera le déploiement des nombreux métiers de la nouvelle profession et son expertise pour la matérialisation de la preuve et la protection des intérêts des particuliers, des entreprises et des collectivités.

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des sceaux (art. 7-1 - 2018-872 du 9 octobre 2018).

Au programme de la première émission de a Web TV : IA, dommages environnementaux et locations saisonnières

Dans un premier temps, CODE JUSTICE proposera des programmes thématiques ainsi qu'une émission mensuelle. La première émission, animée par Corentine Feltz, abordera des sujets tels que l'intelligence artificielle et les professions du droit, la lutte contre les dommages environnementaux de proximité, ainsi que la prévention des risques en matière de locations saisonnières.

Des professionnels du droit et des experts invités sur le plateau de CODE JUSTICE

Pour garantir la qualité et la pertinence des contenus, CODE JUSTICE accueillera sur son plateau des praticiens du droit, des experts et des universitaires. Ils partageront leurs connaissances et leurs expériences pour offrir des éclairages précieux sur les enjeux juridiques d'aujourd'hui.

? Vendredi 7 juillet à 12h

? Rendez-vous sur le site www.codejustice.tv pour découvrir cette nouvelle WebTV inédite.

Communiqué paru dans Le Figaro daté du 6 juillet 2023 :

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)

Publication de la Chambre nationale des commissaires de justice

Commissaire de justice : Une nouvelle profession pour prouver et protéger

Née il y a un an, le 1er juillet 2022, du rapprochement des huissiers de justice et des commissaires-priseurs judiciaires, la nouvelle profession de commissaire de justice déploie ses nombreux métiers et son expertise de juriste de proximité au service de la matérialisation de la preuve et de la protection des intérêts des particuliers, des professionnels, des entreprises ou des collectivités.

Benoît Santoire, président de la Chambre nationale des commissaires de justice

Premier relai de l'Etat et de la justice sur le terrain, le commissaire de justice propose un réel accompagnement de proximité à tous les justiciables, particuliers, professionnels, entreprises, collectivités. Réunissant 3 329 huissiers de justice et 425 commissaires-priseurs judiciaires, la nouvelle profession de commissaire de justice offre un maillage du territoire sans précédent. Profession réglementée, auxiliaires de justice, nommés par le Garde des Sceaux, les commissaires de justice ont en charge la signification des actes judiciaires et extrajudiciaires et l'exécution des décisions de justice.

Juriste de proximité protecteur

Juristes de proximité, les commissaires de justice peuvent rédiger des actes sous seing privé, exercer des missions de conseil juridique. Ils peuvent également protéger efficacement les intérêts des ayants droits en procédant à des inventaires précis, à l'accomplissement des mesures conservatoires dans le cadre d'une succession ou à l'organisation de ventes aux enchères et prisées judiciaires. Protecteurs des propriétaires ou des trésoreries des entreprises parfois menacés par les impayés, ils peuvent procéder également au recouvrement amiable, encadrer une médiation judiciaire et conventionnelle mais aussi, en dernier recours, après décision de justice, effectuer des actions de recouvrement judiciaire. Il peut être également chargé de l'administration d'immeubles.

Administrateur de biens

Cette dernière activité d'administration de biens immobiliers, parfois moins connue, est pourtant devenue particulièrement utile pour les clients publics ou privés car la gestion locative de biens immobiliers s'est considérablement complexifiée au fil des années et se doit, aujourd'hui, d'être assurée par un spécialiste des rapports locatifs et du droit de l'immobilier. Le commissaire de justice peut ainsi gérer un immeuble (rédiger les baux, percevoir les loyers...) et être syndic d'un immeuble en copropriété en appliquant le règlement de copropriété, en assurant la gestion financière et administrative ainsi que l'entretien de la copropriété.

Mode de preuve le plus sûr face aux offres trompeuses

Le commissaire de justice est donc une profession du droit dont l'expertise est très étendue et qui excelle également dans la matérialisation de la preuve. Contrairement aux offres trompeuses de certaines plateformes, le constat par commissaire de justice bénéficie d'une force probante singulière : il "fait foi jusqu'à preuve du contraire". Il est le mode de preuve le plus sûr devant les tribunaux car provenant d'un officier public et ministériel, neutre et impartial. Une preuve efficace et utile car le constat est chiffré et argumenté et permet au juge de mieux mesurer et quantifier le préjudice.

Autorité juridique et solutions sur le terrain

Recourir aux services d'un commissaire de justice, c'est s'allier à un expert qui va tenter de rechercher avant tout des solutions sur le terrain mais c'est aussi disposer d'une autorité juridique déléguée qui, si les circonstances l'imposent, pourra être armée de la force dissuasive de l'exécution de la décision de justice. Pour trouver un commissaire de justice, il suffit d'effectuer une recherche sur l'annuaire en ligne du site commissaire-justice.fr. ■

Nouveaux constats à force probante

L[illegible] étend son champ d'intervention au sommet de la hiérarchie de la preuve avec de nouveaux constats à force probante. Constat d'affichage du permis de construire, constat avant travaux, constat de malfaçons, constat de livraisons non conformes, constat [illegible] constat de plagiat, constat de contrefaçon, constat de concurrence déloyale, constats liés à des troubles du voisinage, constat de nuisances olfactives, constat d'apaisement sonore sont autant de types de constats qui peuvent être réalisés par les commissaires de justice sur l'ensemble du territoire national. Le commissaire de justice peut également dresser des constats sur tous types de supports numériques tels que le constat sur internet, le constat de sms ou réseaux sociaux. Il dispose également de différents moyens techniques de plus en plus innovants et peut ainsi, depuis la naissance de la nouvelle profession, effectuer des constats par drones ou des constats immersif à 360 degrés s'appuyant sur un dispositif de caméras adaptées. Le commissaire de justice propose aussi, depuis quelques mois, des constats de conformité locative ou des constats de dommages environnementaux. Pour plus d'information: legalpreuve.fr et commissaire-justice.fr.

Nouvelle WebTV

À l'occasion du premier anniversaire de la nouvelle profession de commissaire de justice, une nouvelle WebTV, CODE JUSTICE, sera lancée demain. WebTV de décodage de l'information juridique et de ses problématiques, des domaines d'activité de la justice et des professions du droit, CODE JUSTICE est soutenue par la Chambre nationale des commissaires de justice et par la Banque des Territoires.

Plateau d'une émission de la nouvelle WebTV

La nouvelle WebTV diffusera des programmes courts thématiques et une émission mensuelle. Au sommaire de la première émission diffusée : l'intelligence artificielle et les professions du droit ; la prévention des risques en matière de location saisonnière et la lutte contre les dommages environnementaux de proximité. **À découvrir sur codejustice.tv à compter du 7 juillet.**

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)